



La formation des usagers à la BU de l'Université Paris-Nanterre

Contribuant « **aux activités de formation et de recherche de l'Université** », le SCD est un membre à part entière de l'équipe pédagogique de l'Université Paris-Nanterre, œuvrant ainsi à la réussite des étudiant·e·s. En cela, il peut être **un partenaire** des enseignant·e·s, des UFR et des services centraux pour mettre en place des formations répondant aux besoins des étudiant·e·s mais aussi des personnels enseignants et administratifs. Dans ce but, le SCD propose cinq types de formations : des **visites** de la BU, des **initiations à la recherche documentaire**, des **formations aux outils documentaires**, des **rendez-vous individuels** et des **tutoriels d'auto-formation en ligne** (sur <https://coursenligne.u-paris10.fr/>). A cela s'ajoutent des formations à destination des doctorant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·se·s sur le portail HAL ainsi que des séances de révisions du module *Grand Repères* pour les étudiant·e·s en Licence. Ces formations peuvent être proposées directement par le SCD, réalisées en partenariat avec les UFR et s'inscrire ou non dans les cursus mais aussi être organisées à la demande d'un groupe d'étudiant·e·s.

Afin d'assurer ces formations, la BU met à disposition une équipe de formateurs et trois salles de formation pouvant contenir respectivement **15** personnes pour l'Atelier documentaire et **10** personnes pour les deux salles situées au sous-sol. Pour des raisons de sécurité, ce nombre de participant·e·s ne peut être dépassé.

Ce document a pour but d'exposer les engagements de la BU en matière de formation mais aussi de recenser les bonnes pratiques qu'elle demande de respecter lorsqu'une demande de formation est formulée.

Les engagements de la BU :

- La BU conçoit ou aide à la conception des formations. Celles-ci sont tenues à jour.
- La BU collabore avec les enseignant·e·s pour définir, si nécessaires, les objectifs et les thèmes de la formation. Ces dernières peuvent s'appuyer sur les travaux en cours demandés aux étudiant·e·s.

- Les formations sont basées sur la pédagogie active et ont pour but de renforcer l'autonomie des étudiant·e·s.
- La BU peut participer à l'évaluation des formations : évaluation de la qualité (du point de vue des apprenant·e·s) mais aussi des compétences acquises (en lien avec les UFR).
- Lorsque la formation est obligatoire, la BU fournit les listes d'émargement aux UFR et/ou des attestations de présence aux étudiant·e·s.
- Lorsque les formations se déroulent à la BU, celle-ci gère les plannings (salles et formateurs).

Demander une formation : les bonnes pratiques à respecter

- La demande de formation doit être envoyée au minimum 2 semaines à l'avance (1 semaine pour une visite de la bibliothèque) à l'adresse suivante : formation-bu@u-paris10.fr. Cette demande doit comporter le nom de l'enseignant·e, le cursus dans lequel s'inscrit la formation et le nombre de participant·e·s.
- Si les participant·e·s sont trop nombreux·ses, la BU se réserve le droit de demander à ce que les groupes soient dédoublés afin de respecter les consignes de sécurité concernant les capacités des salles mais aussi de favoriser la pratique des étudiant·e·s.
- Lorsque la formation se déroule dans les UFR, la BU demande que les salles mises à disposition soient équipées au minimum de postes informatiques (en nombre suffisant pour les participant·e·s) et d'un vidéoprojecteur. Cette condition est nécessaire au bon déroulement de la formation. De plus, elle demande à avoir la possibilité de vérifier la salle et ses équipements.
- Les groupes accueillis dans le cadre d'un enseignement doivent être accompagnés de l'enseignant·e. De plus, les informations concernant la séance doivent être transmises en amont aux étudiant·e·s.
- L'UFR doit désigner un interlocuteur et transmettre à la BU son contact mail afin d'organiser avec lui la formation.

Pour toute demande concernant les formations à la BU : formation-bu@u-paris10.fr